

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée,  
ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue  
du Havre, en les ville et district de Montréal,  
province de Québec, H2K 2X3

N° : R-4209-2022 – Phase 2

(ci-après « Énergir »)

---

**AFFIDAVIT**

(ART. 29 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

---

Je, soussignée, **MANON GAUTHIER**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis conseillère principale, Réglementation, chez Énergir;
2. J'ai connaissance des faits allégués aux pièces Énergir-2, Document 1 et Énergir-44, Document 2 déposées au soutien de la phase 2 du dossier R-4209-2022 (ci-après « Pièces »);
3. J'ai participé à la préparation des Pièces pour le compte d'Énergir;
4. J'atteste que les faits qui sont allégués dans les Pièces sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques;
5. Par la présente, j'accepte et adopte, pour le compte d'Énergir, les Pièces.

**ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE**, à Montréal, le 17 mai 2023.

*Manon Gauthier*

---

**MANON GAUTHIER**

**AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT** devant moi, par moyen technologique,  
à Montréal, ce 17<sup>e</sup> jour de mai 2023

*M Beauvais*

---

Mélanie Beauvais, 181625  
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

